

## **HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)**

Dans les années 30, Monsieur Pouchol, à l'origine de la création de l'Aéro-club du Puy, parcourt inlassablement les communes environnantes du Puy à la recherche d'un terrain propice à accueillir l'aérodrome projeté. Vingt deux terrains sont proposés à Monsieur Delage, directeur du service des bases aériennes, parmi eux: Bains, Saint Christophe, Loudes, Les Baraques, Ours, Mons, Chadrac.

Monsieur Victor Pagès est Président du Conseil Général lorsque le Préfet Louis Comtet prend, le 5 février 1935, un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'aménagement de l'aérodrome de Loudes.

Le 14 août 1937, le journal " La Haute-Loire " publie sous la plume du Commandant Le Palonnier, l'article suivant:

*"On place les terrains à une quinzaine de kilomètres des villes en attendant l'occasion de les porter plus avant. On ne s'étonna donc point lorsque le terrain d'aviation de la Ville du Puy (qui a fourni aux Ailes un ministre, un maréchal inspecteur et un général de l'Air) fut installé à une douzaine de kilomètres de l'agglomération du Puy, dans les monts du Velay, sur le plateau de Loudes.*

*Ce choix malheureusement (ou plutôt fort heureusement) n'eût pas l'heur de plaire à tous. Des gens pensèrent que la véritable place de l'aérodrome n'était pas là où on l'avait mis, mais à 4 ou 5 kilomètres à gauche. Les terrains n'étant pas encore montés sur roulettes, il était difficile de prendre au lasso l'aérodrome de Loudes pour le conduire à l'emplacement élu par les dissidents."*

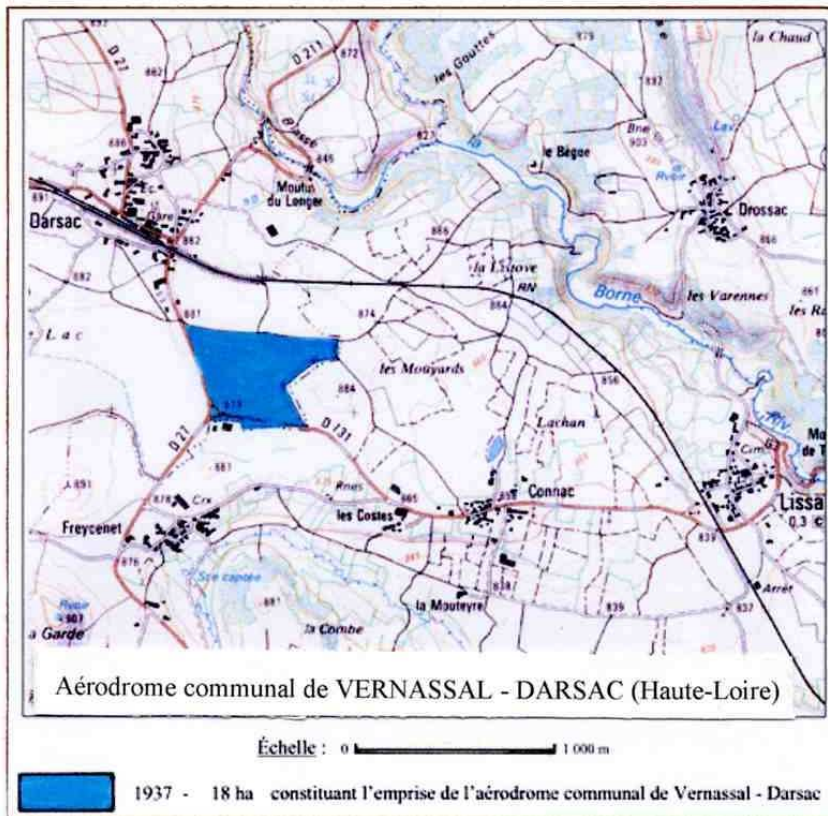
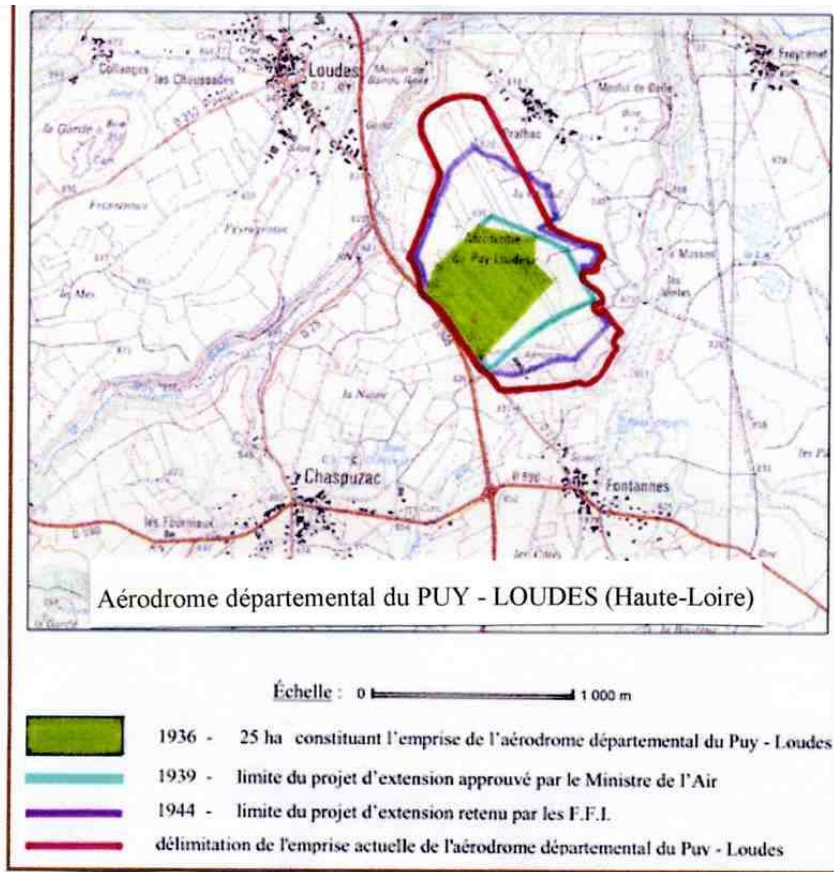
Ces dissidents créent leur propre aérodrome à Darsac. Ce terrain de 18 hectares, au lieu dit «du Lac», appartenant à la commune de Vernassal, se situe à 7 kilomètres au nord-nord-ouest du terrain du Puy-Loudes. A la demande de la commune de Vernassal, cet «aérodrome communal» est autorisé par arrêté préfectoral du 11 mai 1937. Cet aérodrome est inauguré, en août 1937, en présence de Monsieur Andraud, Sous-secrétaire d' Etat à l' Air, et de Monsieur Laurent-Eynac.

Monsieur Pebellier, député-maire du Puy déclare :

*" On a parlé de concurrence entre l'aérodrome de Loudes et celui de Darsac. Elle ne peut exister car des deux côtés on n'a qu'un but : servir les ailes françaises"*

Monsieur Blanc, le Président de cet Aéro-club, accueille d'ailleurs son homologue de l'Aéro-club du Puy, le docteur Durand.

# HISTORIQUE DE L'AÉROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)



## HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

L'homme qui a beaucoup œuvré pour promouvoir l'aviation en Haute-Loire et l'aérodrome de Loudes : c'est Monsieur Laurent-Eynac.

L'aérodrome du Puy-Loudes se situe à 10 kilomètres au nord-ouest de la ville du Puy en Velay dans une région de hauts plateaux parsemés de puy et coupés par des vallées encaissées.

Lors de la séance du Conseil Général du 19 octobre 1934, Monsieur Laurent-Eynac, Conseiller Général du canton du Monastier, donne lecture du rapport suivant

*“ Le Conseil d'Administration de l'Aéro-club du Puy expose qu'il poursuit la réalisation d'un aérodrome sur le territoire des Communes de Loudes et Chaspuzac. L'avant-projet a été établi par le Ministre de l'Air. L'Administration des Ponts et Chaussées, sur avis conforme de Monsieur le Ministre des Travaux Publics, poursuit actuellement les travaux d'études. L'emplacement retenu est situé à mi-partie sur les territoires de Loudes et de Chaspuzac. Il a recueilli l'agrément de tous les services intéressés après examen contradictoire des divers terrains proposés.*

*Les lignes d'envol mesureraient:*

- . 751 m du Nord au Sud*
- . 600 m du Nord-ouest au Sud-ouest*
- . 675 m de l'Est à l'Ouest*
- . 600 m du Sud-Est au Nord-Est*

*Le terrain est d'un nivellement excellent presque rigoureusement plan et horizontal. Il présente une légère pente vers le Sud et le Sud-est. Le sol est ferme. Un drainage sera nécessaire. La dépense à envisager est de l'ordre de 400.000 francs. L'Etat participant à la dépense pour 50 %, nous avons donc une subvention du Ministère de l'Air de 200.000 francs. Il faudra réunir la différence. Deux subventions ont déjà été attribuées :*

<i>la Commune de Loudes</i>	<i>15.000 francs</i>
<i>la Ville du Puy</i>	<i>20.000 francs</i>

*Voici sur quels chiffres est établi le projet :*

<i>Subvention du Conseil Général</i>	<i>60.000 francs</i>
--------------------------------------	----------------------

<i>Subvention de la Chambre de Commerce</i>	<i>40.000 francs</i>
<i>Communes de LOUDES et CHASPUZAC</i>	<i>25.000 francs</i>

*Les 45.000 francs manquant seront obtenus par souscription publique recueillie à la diligence du club.*

*Dans ces conditions, nous proposons au Conseil Général de voter une subvention de 60.000 francs.*

*Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.*

*En 1935, l'Etat doit faire des économies et une décision du Ministre de l'Air, datée du 27 avril, ramène les prévisions de dépenses de 397.000 francs à 390.000 francs, ce qui oblige l'assemblée départementale de revoir également les chiffres avancés en 1934.*

*Les Services des Ponts et Chaussées doivent donc engager des pourparlers avec les propriétaires afin de réaliser des économies”.*

13 mai 1936 : le terrain de Loudes est à nouveau à l'ordre du jour du Conseil Général.

- Acquisition des terrains et indemnités pour dommages 160.000 francs
- Assainissement du terrain, signalisation, fondations, soubassements et sol du hangar (Entreprise Lacheaume) 85.000 francs

**CERCLE AERONAUTIQUE LOUIS MOUILLARD**

## HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

- Construction d'un hangar pour avions (marché Estiot) 85.000 francs
- Dépenses en régie: 51.000 francs

(démolitions de murs en pierres sèches: 2500 m<sup>3</sup> à 8 francs = 20.000 francs; arrachage des haies vives : 2.000 francs; fourniture et pose d'appareils de balisage : 4.000 francs; nivellement, hersage et engazonnement : 25.000 francs.

- Dépenses diverses, surveillance, honoraires, etc... 4.000 francs

21 avril 1937 : le Conseil Général décide entre autres:

- la construction du bâtiment du gardien
- . l'installation d'éclairage électrique

Monsieur Laurent-Eynac sollicite un crédit supplémentaire de 7.500 F pour les travaux en régie supérieurs de 15 % aux prévisions, suite à la hausse des salaires payés aux ouvriers à partir de juillet 1936 (vote du Parlement des lois sociales en juin 1936).

5 mai 1937 : Monsieur Deloge, inspecteur au Ministère de l'Air, vient inspecter les travaux réalisés sur le terrain en vue de l'agrément de celui-ci. Monsieur le Préfet Comtet est autorisé à approuver le marché de gré à gré par lequel la SARL Estiot s'engage à exécuter, moyennant le prix de 60.000 francs, la construction d'un hangar métallique pour avions à Loudes. Il est autorisé également à signer les actes relatifs à la cession de terrain et à l'attribution d'une indemnité pour suppression d'irrigation.

Dans le journal La Tribune du 31 mai 1937, Rochepin (pseudonyme d'Ulysse Rouchon, enfant de Loudes) écrit:

*«Ainsi donc pour la première fois cette semaine des avions se sont posés sur le terrain d'atterrissage de Loudes inaugurant avant la lettre l'aérodrome dont la création était annoncée depuis des mois. C'est là un événement important dont on mesurera mieux dans l'avenir les conséquences de toute nature.*

*Sous la poussée du progrès, des hommes se sont arrêtés un matin devant de maigres pâturages bordant la route; ils en ont calculé la superficie; ils ont examiné les aménagements réalisables; ils ont fixé leur choix.*

*Les acquisitions ont demandé beaucoup de patience, de souplesse, de diplomatie. ....*

*Bref, l'aérodrome existe. Loudes est désormais inscrit sur les cartes de l'aviation et dans quelques semaines Monsieur Laurent-Eynac en montrera le chemin à ses amis. Loudes, gare aérienne, se doit d'être digne demain d'une destinée, l'associant désormais à un progrès technique et social, qui a transformé déjà tant d'habitudes et qui est destiné à renouveler la face du monde».*

## HISTORIQUE DE L'AÉROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

Rochepein évoquait, dans cet article, l'inauguration de l'aérodrome prévue pour le 22 août 1937, sous réserve que le calendrier de la Fédération Aéronautique le permette et que le Centre de BRON, puisse fournir une escadrille. Cette inauguration n'eût pas lieu, vraisemblablement en raison de l'indisponibilité de réunir des acteurs à la fête envisagée.

A la suite d'un acte signé en 1938 (année importante puisqu'elle vit également le classement du terrain en **Centre Aérien du Tourisme** par le Touring Club de France), année des vrais débuts, encore qu'aucune manifestation officielle ne l'ait marquée.



L'aérodrome Le Puy-Loudes peut donc fonctionner et l'enthousiasme des membres de l'Aéro-club laisse présager une bonne gestion et une évolution certaine des sports aériens.

Le nom de Laurent-Eynac avait été envisagé pour le terrain de Loudes, mais en 1938, l'aérodrome ne portait toujours pas le nom de l'un de ses promoteurs.

En 1939, la situation internationale se dégrade.

Cependant en Haute-Loire la vie continue feignant d'ignorer ce qui se passe en Europe. Le Conseil Général, réuni le 26 avril, se propose d'exécuter des travaux complémentaires en vue de l'agrandissement de l'aérodrome (de 25 hectares à 39 hectares). L'aérodrome équipé d'un seul hangar, fut agrandi aux frais de l'Etat pour accueillir une Section d'Aviation Populaire. Le projet prévoit:

## HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

- Extension Sud-Est	115.000 francs
- Extension Nord-Est	118.000 francs
- Appentis au hangar	45.000 francs
- Alimentation en énergie électrique	65.000 francs

L'activité à l'aérodrome Le Puy-Loudes est intense : au cours des mois de juin et juillet : 71 heures de vol et 360 atterrissages ont été effectués par les pilotes du club, les Fêtes du 14 juillet voient 5 appareils survolés la ville du Puy, à leurs commandes: Margottin, Garnier, Machabert, Blanchon, Pouchol, 51 avions sont de passage.

L'aérodrome est occupé par des Unités de l'Armée de l'Air du 2 septembre 1939 au 23 décembre 1941.

Le terrain est même bombardé par l'aviation allemande les 7 et 8 juin 1940.

A compter du 23 décembre 1941, le terrain est, à nouveau, à la disposition des membres de l'Aéro-club. Durant cette période, l'activité va se ralentir à Loudes. Il faut arriver en 1942 pour trouver quelques fanatiques du vol sans moteur. Ils sont 25, en juin 1942, sous la direction de Monsieur Pajoy, à venir à pour s'adonner à leur sport favori.

Du 6 au 17 mars 1943, les autorités allemandes font exécuter à leurs frais les travaux de neutralisation du terrain. Ceux-ci consistent à disperser sur l'aire de très nombreux tas de pierres.

Le 18 août 1944, c'est la Libération du département. A partir de cette date, l'aérodrome est occupé par les Forces Françaises de l'Intérieur.

A l'origine, c'est le maquis de Saint Pierre Duchamp (les hommes du Capitaine Lacour) qui s'installe à l'aérodrome. Peu de temps après, c'est une Unité de l'Armée de l'Air, commandée par le Capitaine Dardennes. Les chefs d'Unité réquisitionnèrent tout le matériel, se trouvant sur le terrain et dans le bâtiment, et demandèrent à l'Aéro-club de mettre, à la disposition de l'autorité militaire, tout l'outillage qui avait été camouflé pendant la période d'occupation. Fin février 1945, le détachement de l'Armée de l'Air quitte l'aérodrome, sans procéder à aucune remise en état et sans aviser une autorité quelconque de son départ.

Mais en 1946, avec la fin de la guerre dont le pays se relève, l'aérodrome va revivre; les anciens s'y retrouvent, chacun consacre ses moments de loisirs à venir nettoyer le terrain à Loudes. Certains dimanches, ce sont plusieurs dizaines de membres de l'Aéro-club qui viennent, côte à côte, déblayer la piste des pierres et des blocs de béton qui l'encombrent; des trous sont à boucher; un cylindrage est à effectuer. Il faut remettre en état les balises, la signalisation et les bandes périmétrales.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général afin de faire face aux charges de l' Aéro-Club qui s'élèvent annuellement:

salaire du mécanicien faisant office de gardien:	120.000 francs
assurances, charges	36.000 francs
entretien, renouvellement du matériel de signalisation	10.000 francs
(tés, manches à air, balises)	

## HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

Le rapport du préfet Roland Bechoff mentionne l'intérêt à accorder à cette subvention en ces termes:

*“Notre région, particulièrement déshéritée au point de vue de nos relations ferroviaires et routières doit envisager de faire un gros effort sur le plan aéronautique. Les touristes devront être attirés sur notre aérodrome par une publicité spéciale qui, tenant compte de notre situation au centre même de la France, sur la route même du Midi, possédant une ville sainte au pèlerinage renommé, pays de La Fayette, se doit d'avoir un terrain digne de ces richesses touristiques”.*

Au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission, M. François Portalier, Conseiller Général du canton de Cayres, demande à l'Assemblée d'adopter le principe de la subvention. M. Pradier, Conseiller Général de Brioude, en profite pour demander la même somme pour l'Aéro-Club de Brioude.

1947: une grande année

Rapportant une demande de subventions de l'Aéro-club, le Préfet Edgar Pisani mentionne:

*“Un aérodrome moderne aux environs du PUY est de nature à favoriser le développement des relations commerciales. En outre de nombreuses lignes aériennes passent au-dessus du département et il est naturel de prévoir un terrain servant de gare et de point de secours.”*

L'Eveil de la Haute-Loire daté du 1<sup>er</sup> juin 1947 rapporte :

*“Samedi soir, un avion bimoteur de 61 tonnes s'est posé sur l'aérodrome de Loudes, un peu petit pour un si gros volatile. Il s'agissait d'un Martinet de 900 CV acheté par un pilote de Saint Privat d'Allier, Directeur d'une société de transports aériens en Indochine. Pilotés par Monsieur de Villiers, pilote à Ait France, et Monsieur Martinet, ce taxi de 10 places et de 12 m d'envergure, a dû utiliser plus que le terrain pour réussir à se poser sur notre aérodrome. C'est une aventure que nous hésiterons à recommencer, s'est empressé de déclarer le pilote.”*

En 1948, de nouvelles études, menées par le Ministère des Travaux Publics en collaboration avec le Service Technique des Bases Aériennes, envisagent l'extension de l'aérodrome, classé dans la catégorie C, comportant des bandes d'envol de 800 à 1200 m. Les dépenses sont importantes. Le Conseil Général évalue celles-ci à 4.000.000 francs, subventionnées à 50 % ; il convient que l'assemblée départementale intervienne avec l'aide de la Ville du Puy et de la Chambre de Commerce.

Mais la concurrence de l'aérodrome de Brioude par la voix de M. Pradin se manifeste à tel point qu'il accepte de voter l'intervention demandée, à condition que la même somme soit affectée pour le terrain de Brioude qui, aux dires des techniciens, est un des plus beaux de la région. La discussion se poursuit sur le thème de l'importance de chacun des aérodromes.

M. Perrin de Paulhaguet déclare : *«Il est naturel que Le Puy obtienne satisfaction, mais Brioude est plus à même de recevoir de gros appareils; il est particulièrement bien situé et à proximité d'une gare».*

M. Ranchoux de Vorey déclare : *«l'aérodrome de Loudes est départemental, ce qui n'est pas le cas de Brioude».*

## HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

Et Loudes connaît son premier accident depuis 1938 :

Le samedi 10 juillet 1948, un Luciole de 140 CV perd brusquement de la vitesse et s'écrase au sol. Le pilote et son passager, Messieurs Coze et Malartre sont blessés sans gravité, mais l'appareil est détruit. L'accident aurait pu être évité sans la présence d'une ligne électrique dont le déplacement avait été demandé, à plusieurs reprises, mais qui n'a pu être réalisé faute de crédit.

Dans sa réunion du 24 février 1950, le Conseil Général de la Haute-Loire décide une extension des bandes d'envol : 28 hectares sont à acquérir et la dépense totale des aménagements est de 3.600.000 francs; les 2/3 de la dépense sont à couvrir par le département, le 1/3 restant par la ville du Puy et la Chambre de Commerce.

Maître Guitard, Conseiller Général et Maire de Loudes, est désigné comme notaire pour établir les actes de vente à passer avec les propriétaires des terrains. Lors de la session départementale, les propos de Maître Guitard se terminent par :

*“La chose est décidée, le camp s'agrandira et j'en suis très heureux.”*

L'agrandissement souhaité a lieu et c'est justement Me Guitard qui procède à l'établissement des actes notariés le 7 décembre 1950 :

30 propriétaires de Loudes cèdent 17 hectares et 532 ares pour la somme de : 1.362.146 francs

8 propriétaires de Chaspuzac cèdent pour leur part 11 hectares, 48 ares et 80 centiares pour la somme de: 478.480 francs.

La volonté du Conseil Général, de la Ville du Puy et de la Chambre de Commerce a permis cette extension ; tous les élus sont convaincus du bien-fondé de créer à Loudes une plate-forme destinée à favoriser les sports aériens et l'ouverture économique de la région.

En 1950, l'Aéro-club récupère à la «Banne d'Ordanche», le deuxième hangar, ce qui accroît la capacité d'accueil pour l'hébergement des appareils.

Les années passent : les installations de l'aérodrome s'améliorent peu à peu. Il faut cependant attendre 1954 pour découvrir une nouvelle étape.

Les travaux d'aménagement d'une piste ont commencé et le vendredi 15 mars 1956: Monsieur Picard, Ingénieur des Bases Aériennes et Monsieur Durin, Chef de district, se rendent sur place, afin de se rendre compte de l'avancement des travaux. Ils sont accompagnés de : Messieurs de Mourgues, Président de la Chambre de Commerce, Astier et Alliol, Président et Vice-président de l'Aéro-Club, Astier, Maire de Loudes et Danthony, Ingénieur des travaux publics.

La Chambre de Commerce signe avec le département une convention lui confiant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958, la gestion de l'aérodrome de Loudes.

Les deux signataires sont M. Robert Bouvard pour le Département, de Mourgues pour la Chambre de Commerce.

*Gestion de l'aérodrome départementale par la Chambre de Commerce du Puy-Yssingaux : Cet aérodrome a été créé par le département de la Haute-Loire en 1935. Par une convention du 19 décembre 1938, l'exploitation en était confié à l'Aéro-Club du Puy pour une durée de 30 ans, expirant le 19 décembre 1968. Depuis, est intervenu le décret n°53-893 du 24 septembre 1953, relatif aux régimes juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique qui s'applique à l'aéroport de Loudes.*



## HISTORIQUE DE L'AEROPORT DU PUY EN VELAY (Haute-Loire)

L'aménagement de la piste et l'équipement "contrôle radio" se poursuivent, permettant l'atterrissage des appareils de transport.

L'hiver 1962-1963 fait de gros ravages sur le terrain, ce qui est d'autant plus fâcheux que trois communes envisagent d'aménager leur plateau, en vue d'y établir un aérodrome: Yssingeaux, le Chambon sur Lignon et Brioude.

Le 11 mars 1964, se déroule une réunion importante pour l'avenir de l'aérodrome. La Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Aéro-Club étudient la possibilité de réaliser une piste en dur. Chacun est conscient des perspectives nouvelles qui pourraient déboucher, si la plate-forme de Loudes possédait l'équipement permettant l'atterrissage d'avions commerciaux.

L'idée de créer une ligne d'affaires fait son chemin. Le lundi 27 juillet 1964, la Chambre de Commerce et les Messageries Rivoire de Saint-Étienne présentent un avion-taxi, mais cette formule ne retiendra pas l'attention des élus.

Trois cuves (deux de 3000 litres et une de 7000 litres), destinées à recevoir du carburant, sont installées en février 1965.

Mais la Chambre de Commerce tient absolument à jouer la carte de la gestion efficace et décide d'intervenir sous deux aspects :

Loudes : aujourd'hui, aérodrome.....demain aéroport

En juin 1965, Monsieur Bourgeois, membre de la Chambre de Commerce, mais aussi membre de l'Aéro-club, donne son point de vue :

*«Le Puy ne possède qu'un aérodrome à Loudes se présentant sous la forme d'une aire d'atterrissage toutes directions, ne pouvant être utilisé que par des petits avions de club pendant six mois, étant donné le terrain marécageux vite inutilisable par temps de pluie, et à plus forte raison par temps de neige.»*

Les conclusions tirées des différentes commissions font ressortir, que l'aménagement de l'aérodrome de Loudes pourrait se réaliser grâce à une entente entre les collectivités concernées, à savoir : Département de la Haute Loire, Municipalité du Puy et la Chambre de Commerce.

Une piste en dur est indispensable pour l'expansion de l'aérodrome de Loudes. Un double choix s'impose : l'importance de la piste et le choix de l'emplacement.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Aéro-club en 1967, et suite à la réunion du Conseil Municipal de la ville du Puy, il est annoncé que cette dernière participe à hauteur de 14 millions de francs, pour réaliser la piste en dur et les aménagements correspondant.

C'est en juillet 1968, que l'entreprise nantaise Bourdin et Chausse commence les travaux de drainage et d'empierrement d'une bande d'envol, de 1100 mètres de longueur sur 30 mètres de large, reliée aux hangars par une voie de circulation de 400 mètres sur 10.

**CERCLE AERONAUTIQUE LOUIS MOUILLARD**

Le 26 septembre 1969, il est procédé à l'agrément de conformité de la piste en dur. Une ligne aérienne est mise en place à compter du 4 mai 1970. A l'automne 1972, décollages et atterrissages nocturnes sont possibles avec l'installation d'un balisage.

Lors de sa réunion du 4 novembre 1974, le District du Puy décide l'agrandissement de l'aérodrome, ainsi la longueur de la piste peut être portée à 1400 mètres.

En 1976, débutent les travaux de construction d'un bâtiment à usage d'aérogare, qui se situe sur les terrains de la commune de Chaspuzac. La mise en service de la tour de contrôle, des bâtiments administratifs et du restaurant a lieu le 23 mai 1977. En 1978, l'installation d'un ILS (Instrumental Leading System) permet l'atterrissage par plafond et visibilité limités.

Météo-France inaugure sur l'aérodrome, en octobre 1984, un bâtiment qui abrite les services d'un centre météorologique départemental. Il remplace la station météorologique du Puy-Chadrac.

### Historique de la station météorologique du Puy

*Grâce à l'intérêt pour la météorologie d'Emile Reynaud, un jeune professeur de mathématiques du Puy en 1830, les premières mesures de températures et de pluie s'effectuent au Puy et dans le département, et qui seront entretenues, à son départ, par l'Observatoire Impériale. Avec l'arrivée au Puy, dans les années 1920, d'Albert Baldit, brillant ingénieur et mathématicien, la station météorologique du Puy-Chadrac verra le jour en octobre 1928 au sein du réseau de l'Office Nationale Météorologique, lequel deviendra Météorologie Nationale en 1944, et Météo-France en janvier 1994.*

*Sources: Délégué Départemental Météo-France de la Haute-Loire*

En 1987, l'aérodrome du Puy-Loudes s'étend sur une superficie de 72 hectares, 50 ares : 32 hectares sur la commune de Chaspuzac et de 42 hectares 50 ares sur celle de Loudes.

**adaptation d'un texte : LE PUY-LOUDES : 50 ans d'Aviation par Henri CHANAL**

*Historique de l'aéroport du Puy en Velay (Haute-Loire) (C) C.A.L.M 10/2013*